UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.547.2020.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 4 décembre 2020.

(Traduction) (Original : espagnol)

DIRDEHU-1341-2020
Guatemala, le 1er décembre 2020

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 4, paragraphe 3, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, j'ai l'honneur de vous écrire pour faire suite à la note verbale DIRDEHU-1278-2020, du 16 novembre 2020, par laquelle vous avez été informé que le Président de la République du Guatemala, M. Alejandro Eduardo Giammattei Falla, a déclaré, par les décrets gouvernementaux n° 20-2020 et 21-2020, adoptés en Conseil des ministres du 5 et 6 novembre 2020, respectivement, l'état d'urgence dans les départements de Petén, Quiché, Alta Verapaz, Izabal, Chiquimula, Zacapa, Jutiapa, El Progreso, Santa Rosa et Huehuetenango, pour une période de trente jours, en raison de la dépression tropicale Eta.

À cet égard, je joins une copie du décret gouvernemental n° 22-2020 [2], adopté en Conseil des ministres le 30 novembre 2020, par lequel le Président de la République du Guatemala, M. Alejandro Eduardo Giammattei Falla, a prolongé de trente jours l'état d'urgence déclaré par les décrets gouvernementaux n° 20-2020 et 21-2020, étant donné qu'à ce jour les effets et les conséquences de la dépression tropicale Eta persistent.

[1] Voir notification dépositaire C.N.534.2020.TREATIES-IV.4 du 23 novembre 2020 (Notification en vertu du paragraphe 3 de l'article 4 : Guatemala).

[2] Le texte du décret gouvernemental n° 22-2020 du 30 novembre 2020, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des autres États parties au Pacte.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

La Vice-Ministre des affaires étrangères,
Shirley Aguilar Barrera
(Signé) (Sceau)

***

Le 9 décembre 2020